

28 NOVEMBRE 2017

LES VILLES EUROPÉENNES INVITÉES À SIGNER LA DÉCLARATION DES DROITS DES SANS-ABRI

La **Déclaration des droits des sans-abri** est une initiative d'**Housing Rights Watch** et de la **FEANTSA** pour reconnaître et protéger les droits des sans-abri. Dans un contexte où des villes, des régions voire certains pays utilisent les systèmes pénaux et les systèmes de justice administrative pour réduire au maximum la visibilité des personnes sans domicile et punir les personnes qui entreprennent des activités humaines naturelles dans des lieux publics, nous invitons les villes européennes à adopter une approche basée sur les droits pour lutter contre le sans-abrisme.

La Déclaration des droits des sans-abri est une compilation des droits basiques provenant du droit européen et international en matière de droits humains. En adoptant cette déclaration, les villes réaffirmeront leur engagement en matière de droits de l'homme, qui devrait guider leur lutte contre les causes de la pauvreté et du sans-abrisme.

Nous assistons actuellement à une hausse inquiétante de la criminalisation des personnes sans domicile dans l'UE. De l'utilisation des ordres relatifs à la protection de l'espace public au Royaume-Uni à un arrêté municipal punissant la mendicité en Italie, en passant par une proposition de loi interdisant la mendicité en Suède, ces pratiques sont la mauvaise façon de lutter contre le sans-abrisme.

« L'UE pourrait et devrait prendre les mesures nécessaires pour défendre les droits de l'homme de tous les citoyens européens, dont les personnes sans domicile. Dans le cadre de l'Agenda urbain de l'UE, le Partenariat sur la pauvreté urbaine a défini le sans-abrisme comme une priorité et a invité les villes à adopter des approches basées sur les droits humains pour lutter contre la pauvreté urbaine et le sans-abrisme dans leur projet de Plan d'action, » a affirmé le directeur de la FEANTSA, Freek Spinnewijn.

Le Nouvel Agenda urbain, adopté lors de la Conférence ONU-Habitat III en novembre 2016, a demandé l'adoption de mesures pour « prévenir et éliminer le sans-abrisme » et « combattre et éliminer sa criminalisation. » La FEANTSA est bien positionnée pour suivre les actions de l'UE en matière de ces engagements internationaux, et nous sommes prêts à collaborer avec la Commission européenne, les États membres de l'UE et les municipalités pour s'assurer que la volonté d'éliminer le sans-abrisme concorde avec l'Agenda urbain de l'UE.

Nous encourageons les villes à traduire et adapter la Déclaration dans leur propre contexte et à élaborer une stratégie participative au niveau local pour impliquer tous les acteurs avant la signature de la Déclaration. Jusqu'à présent, Barcelone et quatre villes slovènes (Maribor, Slovenj gradec, Kranj, Murska Sobota) ont signé la Déclaration, et d'autres grandes villes européennes ont amorcé le processus pour la signer.

La Déclaration des droits des sans-abri sera lancée aujourd'hui par la FEANTSA et Housing Rights Watch lors du Forum des municipalités à Rotterdam.

----- FIN -----

Pour tout commentaire, veuillez contacter Maria José Aldanas
| maria.jose.aldanas@feantsa.org | +32 (0)2 534 05 23 |

En savoir plus sur <http://www.feantsa.org/en> ou au +32 (0)2 538 66 69

Notes pour les éditeurs :

1. La FEANTSA est la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. Il s'agit d'une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. C'est le seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.
2. Housing Rights Watch est un réseau européen composé de groupes interdisciplinaires d'associations, d'avocats et de chercheurs venant de différents pays qui se sont engagés à promouvoir le droit au logement pour tous.